

(N° 42.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 22 FÉVRIER 1851.

Rapport de la Commission des Affaires Étrangères, chargée d'examiner les Projets de Loi qui approu- vent les Traités d'amitié, de commerce et de na- vigation conclus entre la Belgique, le Pérou et la Bolivie.

*(Voir les N°s 12, 15 et 35 de la Chambre des Représentants, et les N°s 23 et 24
du Sénat.)*

MESSIEURS,

Votre cinquième Commission (Affaires Étrangères), chargée d'examiner les traités d'amitié, de commerce et de navigation entre la Belgique, le Pérou et la Bolivie, n'a trouvé aucune objection à émettre; au contraire, il lui a semblé que des relations avec ces Républiques, appuyées sur des traités, donneraient des garanties et des avantages au commerce et à l'industrie belge.

J'ai l'honneur, Messieurs, au nom de votre Commission, de vous proposer l'adoption des deux Projets de Loi qui vous sont soumis.

Prince DE LIGNE.

Comte DE BAILLET.

ÉLOY DE BURDINNE.

Marquis DE RODES.

Baron DE TORNACO.

PHILIPPE GILLÈS DE S'GRAVENWEZEL, Rapporteur.